

ARRETE REGLEMENTAIRE N°P2026.014

Le 10 février 2026,

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant fermeture temporaire des stades municipaux

Le Maire de la commune d'Ambès,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

VU le Code du sport ;

VU les rapports techniques, les conditions météorologiques et la vigilance météo émise par la Préfecture de la Gironde,

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité des usagers, de salubrité publique et de préservation des équipements municipaux, il y a lieu de procéder à la fermeture temporaire des stades municipaux ;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de la commune et celle des utilisateurs pourraient être engagées en cas de maintien de l'ouverture des installations dans les conditions actuelles

Vu l'urgence,

Afin de prendre toutes les mesures utiles,

ARRÊTE :

Article 1er – Fermeture des stades

L'ensemble des stades municipaux est **fermé au public et à toute pratique sportive**, qu'elle soit libre ou encadrée :

Article 2 – Période de fermeture

Cette fermeture est effective du mardi 10 février 2026 à 10 heures jusqu'au vendredi 13 février 2026 à 12 heures.

Elle pourra être prolongée ou levée par arrêté en fonction de l'évolution de la situation.

Article 3 – Exceptions

Des dérogations pourront être accordées par écrit par la municipalité pour des interventions techniques, de maintenance ou de sécurité.

Article 4 – Signalisation et information

La signalisation réglementaire sera mise en place aux accès des équipements.
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié par tout moyen approprié.

Article 5 – Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services, la Police Rurale, les services techniques communaux et toute autorité compétente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Ambares et Lagrave
- Monsieur le Responsable du service de Police Rurale d'Ambès
- Monsieur le Responsable des Services Techniques
- Service Départemental d'Incendie et Secours de la Gironde

Fait à Ambès, le 10 février 2026
Le Maire

Gilbert DODOGARAY

